Commune de BOUVIGNIES. Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 11 juin 2019

Le mardi 11 juin 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 5 juin 2019.

Composition:

		Présents	Procuration à	Absents
Liste	« Bien vivre à BOUVIGNIES »	,		·
1	CAILLE Valérie		FENAIN Bruno	
2	CARON Philippe	Х		
3	COUTEAU Odile	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	DESMONS Valérie	X		
6	FENAIN Bruno	X		
7	HULOUX Martine		PRADALIER Frédéric	
8	HUMEZ Michel	Х		
9	LONGUEPEE Jean	Х		
10	LOSCUITO Martine	Х		
11	LOUBERT André	Х		
12	POLYN Franck	X		
13	PRADALIER Frédéric	X		
14	SALMON Bernadette	arrive en séanc	e au point n°4	
15	THERET Elodie	X		
16	VALIN Jean-Marie	Х		
Liste	« BOUVIGNIES avec vous »			
1	CORION François		RIME Claudine	
2	RIME Claudine	X		
3	RZEPECKI Marie-Jeanne	Х		

■ Points abordés :

1. DEMANDE D'ADHÉSION DE COMMUNE AU SIDEN SIAN

Monsieur le Maire expose les demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN suivantes :

- Demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY et FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable
- Demande d'adhésion de la commune d'INCHY en ARTOIS (PdeC) avec transfert des compétences « eau potable ».

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

2. DEMANDE DE RETRAIT DU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Monsieur le Maire expose une demande de retrait du SIDEN-SIAN :

 Demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3. RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - MANDAT 2020 - 2026

Monsieur le Maire explique que dans la perspective des élections municipales de mars 2020, les organes délibérants des EPCI devront être recomposés, en prenant en compte la population municipale au 1^{er} janvier 2019.

L'ensemble des conseils municipaux est amené à délibérer, avant le 31 août 2019, sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par un accord local.

Il est proposé de se prononcer sur la recomposition du conseil communautaire pour le mandat 2020-2026 sur la base de 52 conseillers communautaires répartis entre les communes selon le droit commun (tel qu'il est à ce jour), et d'autoriser le Maire de la commune à signer tout document afférant à ce dossier.

La recomposition du conseil communautaire est approuvée par 15 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous »).

4. OBSERVATOIRE FISCAL INTERCOMMUNAL

Madame Salmon arrive au point d'ordre du jour numéro 4.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communauté de communes a décidé en 2017 de s'équiper d'un logiciel d'analyse de la fiscalité locale et de créer un poste de chargé de mission « optimisation des ressources » dont une partie du temps de travail est dédié à l'analyse de la fiscalité locale.

Afin de mutualiser ces moyens avec les communes, un service « observatoire fiscal intercommunal » a été mis en place avec les objectifs suivants :

- accompagner les communes dans une meilleure connaissance de leurs bases de fiscalité directe qui repose essentiellement sur les locaux à usage d'habitation,
- accompagner les communes auprès des services fiscaux au sein des commissions communales des impôts directs,
- apporter un soutien à la formation des nouvelles équipes dans le cadre des commissions communales des impôts directs qui seront mises en place en 2020

Les communes qui souhaitent adhérer à ce service bénéficieront d'une assistance technique relative à ces objectifs, et ce, à titre gratuit à compter du 1er avril 2019

Ce point est approuvé par 16 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous »).

5. VENTE DE TERRAIN

Monsieur le maire demande conseil municipal de valider la vente d'un terrain rue Dombrée pour 75 000 € net vendeur (vente effective sous réserve de l'obtention du permis de construire). Sur les trois terrains mis en vente par la commune cet endroit, il précise que c'est le terrain du milieu.

Cette vente est approuvée par 16 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous »).

6. <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2019</u>

Monsieur le maire propose l'ouverture d'un programme d'investissement pour l'achat d'un véhicule communal pour 1000 €. Il s'agit d'un camion-benne appartenant aujourd'hui la commune de Coutiches et qui devrait être très utile pour notre service communal d'entretien. Pour ce projet, il faut effectuer une modification du budget comme suit :

SENS	LIBELLE	MONTANT
Dépense	PROG 403 – ACHAT DE VÉHICULE	
	Art 2182 – Matériel de transport	- 1 000,00 €
Dépense	Art 022 – Dépenses imprévues	- 1 000,00 €

Ce point est approuvé par 16 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous », « bien que ce soit une très bonne chose » dit Mme RIME).

7. PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL COMMUNAL

Le samedi 25 mai 2019, à la mairie, un agent communal a été agressé dans le cadre de ses fonctions et du matériel a été dégradé dans le bureau d'accueil.

Le Conseil Municipal déplore cette violence. Il apporte son soutien au personnel communal qui travaille pour la collectivité et le bien-être de ses habitants. Les employés municipaux doivent absolument recevoir considération et respect.

Cette motion est votée à l'unanimité.

8. ADHÉSION AU SERVICE COMMUN VOIRIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PEVELE CAREMBAULT

Monsieur le Maire propose d'adhérer un service qui a pour but d'assister la commune dans l'exercice de la compétence voirie et assurera :

- une assistance à la programmation de travaux,
- une maîtrise d'œuvre dont les missions consistent à :
 - * réaliser les études avant-projet et projet
 - * assistance pour le choix du prestataire
 - * assurer la conduite et la direction des travaux
 - * assistance pour la réception des travaux

Sur les opérations de petit entretien (nid de poule, changement de quelques bordures,), les opérations d'entretien préventif (réalisation d'enduit superficiel...), les opérations de maintenance (réfection des espaces publics...) et l'opération de requalification (réfection de voirie avec modification du profil...)

Le montant de rémunération de cette prestation de maitrise d'œuvre correspond à 1 % du montant des travaux de l'opération à l'issue de la notification du marché.

Cette adhésion est approuvée par 16 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous »).

9. DEMANDE FONDS DE CONCOURS 2019 AUPRÈS DE LA CCPC

Monsieur le Maire expose que suite au vote du budget primitif 2019, il y a lieu de solliciter par délibération, auprès de la CCPC, les fonds de concours.

Après entretien auprès des services de la CCPC, il y'a lieu d'apporter rectification, n'ayant aucune incidence sur le budget.

Concernant les travaux, rue du Fief PROG 387, un fonds de concours avait été sollicité en 2018 pour la tranche ferme. Une nouvelle demande ne peut être sollicitée en 2019 pour la tranche conditionnelle.

Les 4 235 € de recette (fonds de concours) inscrite au budget seront transférés et répartis en recette (fonds de concours) sur les programmes achats matériels divers PROG 397 : + 1 790.53 € et travaux d'accessibilité et PROG 385 : + 2 444.47 €

De même pour le fonds de concours de 1 272.52 € en recette, inscrit au Budget primitif 2019 pour l'achat de terrain au cimetière PROG 384, la procédure d'acquisition tardant chez le notaire , celle-ci ne sera pas concrétisée cette année.

Afin de ne pas perdre 3 054.03 € (fonds de concours) de recette, il est proposé de :

- de la transférer sur le programme achat matériels divers PROG 397.
- de diminuer la dépense de 3 054.03 € TTC du programme achat terrain cimetière PROG 384
- et d'augmenter la dépense achat matériel divers PROG 397.

Sur les conseils de la CCPC, Monsieur la Maire propose à l'assemblée d'établir 2 dossiers de demande de fonds de concours :

* Un dossier pour les travaux d'accessibilité PROG 385 dont le montant des travaux s'élève à 68562.32 € TTC – 57 141.60 € H.T., soit un total « fonds de concours » sollicité: 17 444.47 €.

* Le deuxième dossier regroupant :

Achat de matériels divers PROG 397	17 388.41 € TTC – 14 490.34 € HT	FDC 7 245.17 €
Trav. Voirie Lombarderie PROG398	16 536 € TTC - 13 780 € HT	FDC 6 890 €
Achat logiciel mairie PROG 399	4 932 € TTC - 4 110 € HT	FDC 2 055 €
Chauffage médiathèque PROG 402	23 808.86 € TTC - 19 840.71 € HT	FDC 9 920.36 €

Un dossier travaux et achats divers dont le montant s'élève à 62 665.27 € TTC – 52 221.05 € HT., soit un total « fonds de concours » sollicité : 26 110.53 €.

Cela est approuvé par 16 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous »).

10. <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2019</u>

Monsieur le Maire explique que suite aux décisions pour le Fonds de concours CCPC précédemment voté, il faut maintenant effectuer un transfert de compte à compte sur le budget primitif 2019 pour mettre ce dernier en adéquation avec les demandes de subvention.

Convient

Convert				
SENS	LIBELLE	MONTANT		
	PROG 387 – AMÉNAGEMENT TROTTOIRS RUE DU FIEF			
Recette	Art 1328 – Autres subventions FDC CCPC	- 4 235.00		
	PROG 397 – MATÉRIELS DIVERS			
Recette	Art 1328 – Autres subventions FDC CCPC	+ 3 063.05		
Dépense	Art 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 3 054.94		
	PROG 385 – TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX			
Recette	Art 1328 – Autres subventions FDC CCPC	+ 2 444.47		
	PROG 384 – ACHAT TERRAIN CIMETIÈRE			
Dépense	Art 2111 – Immobilisations corporelles	- 3 054.94		
Recette	Art 1328 – Autres subvention FDC CCPC	- 1 272.52		

Cela est approuvé par 16 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 3 abstentions (liste « BOUVIGNIES avec vous »).

La séance est levée.